

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY	Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL	Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 113 Prestations techniques et administration des traitements			
Code	PAIR1B13	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Gilly Emmanuelle COPPEE (emmanuelle.coppee@helha.be) Giuseppina BREMBATI (giuseppina.brembati@helha.be) Julie LEBAILLY (julie.lebailly@helha.be) Christel LECOMTE (christel.lecomte@helha.be) Patricia MATOT (patricia.matot@helha.be) Nadia PETIT (nadia.petit@helha.be) Martine WATELET (martine.watelet@helha.be) Gulnur DOGRAMACI (gulnur.dogramaci@helha.be) Patricia GILLET (patricia.gillet@helha.be)</p> <p>HELHa Jolimont Carine SILVERT (carine.silvert@helha.be)</p> <p>HELHa Tournai - Salines Jean-François CORNIL (jean-francois.cornil@helha.be) Marie-Madeleine DEWAELE (marie-madeleine.dewaele@helha.be) Christine DE MULLIER (christine.de.mullier@helha.be) Yannick GIARRIZZO (yannick.giarrizzo@helha.be) Emilie VANDENBUSSCHE (emilie.vandenbussche@helha.be) Julie DE NEVE (julie.de.neve@helha.be) Moctar DJIBRILLA (moctar.djibrilla@helha.be) Isabelle MOL (isabelle.mol@helha.be) Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Marie DUHAUT (marie.duhaut@helha.be) Natacha DEFIVES (natacha.defives@helha.be) Marine GAEREMYNCK (marine.gaeremynck@helha.be) Mieke NEERINCK (mieke.neerinck@helha.be) Jérôme WAGON (jerome.wagon@helha.be) Vincent RAEPSAET (vincent.raepsaet@helha.be) Louisa LEKADIR (louisa.lekadir@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement est prérequis aux UE 213 Prestations techniques et administration des traitements et UE 215 Aip enseignement clinique, stages.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 6 **Mettre en oeuvre le projet de soins**

C 6.1 Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs

C 6.2 Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage visés

1.C6.1. Préparer les interventions de soins relevant du programme du bloc 1

1.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR1B13A	Prestations techniques: théorie et pratique et administration des traitements	90 h / 6 C
-----------	---	------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR1B13A	Prestations techniques: théorie et pratique et administration des traitements	60
-----------	---	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive(s) d'activité d'apprentissage correspondante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL
 Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : sante-jolimont@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Prestations techniques : théorie et pratique et administration des traitements			
Code	5_PAIR1B13A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Carine SILVERT (carine.silvert@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 113 : Prestations techniques et administration des traitements. Le cours de prestations techniques auprès d'un client adulte donne les fondements qui visent à éveiller l'étudiant aux valeurs soignantes du "prendre soin" et concerne la mise en œuvre des prestations techniques de soins infirmiers, en référence à la loi coordonnée relative à l'exercice des professions de la santé (mai 2015) . Chapitre 4 : L'exercice de l'art infirmier, Art 45 §1er.

L'administration des médicaments sous leurs différentes formes est une tâche reprise dans la liste des prestations techniques à réaliser sur prescription médicale (B2) ; l'infirmière a besoin de notions de pharmacologie pour assurer l'administration des médicaments prescrits de manière responsable.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 6 : Mettre en œuvre le projet de soins

4.C6.1. Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs

4.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage de l'UE 113

1.C6.1. Préparer les interventions de soins relevant du programme du bloc 1

1.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin

Acquis d'apprentissage de l'activité

- Intervenir pour aider un client adulte stable à prendre en charge les activités de la vie quotidienne et certaines prescriptions médicales

- Mettre en œuvre, en référence à la partie B2 de la liste de prestations techniques de l'Art Infirmier belge, les traitements prescrits par le médecin en vue de « Administration des médicaments » .

Objectifs

- identifier la catégorie de chaque prestation technique en référence à la liste des prestations techniques définie par le cadre légal de la profession

- énoncer les données à collecter pour chaque prestation

- utiliser et comprendre la terminologie médicale et infirmière

- énumérer le but, les indications, contre-indications, incidents, accidents et les recommandations de bonne pratique pour chaque prestation

- citer par ordre chronologique les différentes étapes de la prestation

- préparer le matériel pour chaque prestation

- réaliser la prestation technique

- respecter les principes d'hygiène, d'asepsie, de sécurité, de confort et de pudeur

A partir de différentes situations cliniques construites

- justifier les modifications apportées aux modalités programmées d'un soin

- justifier les adaptations apportées aux gestes par rapport à la technique de référence

- appliquer les surveillances
- réaliser les transmissions en lien avec la prestation technique
- utiliser des échelles d'observation et d'évaluation en lien avec la prestation
- établir des liens avec les acquis d'apprentissage d'autres compétences évaluées lors de l'AIP

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Identitovigilance
 Règles de base d'un soin
 Hygiène des mains
 Soins d'hygiène de base
 Soins de confort ou annexes
 Surveillance des appareillages et spécificités de la toilette avec appareillages
 Positions dans le lit, au fauteuil, ...
 Pose de bas et de bandes de contention
 Paramètres vitaux
 Paramètres physiques
 Bandages (spirale, spica, testudo divergent, récurrent)
 Administration de repas
 Administration de médicaments PO
 Soins aux intestins
 Lavement : Administration de laxatif par voie rectale (ex : Cleen® Enema, Microlax®, Extraction manuelle de fécalome)
 Les soins d'hygiène usuels de la stomie
 Soins à la sonde vésicale (surveillance et vidange du sac à diurèse)
 Prélèvements bactériologiques
 Mise en place de l'étui pénien
 Oxygénothérapie
 Aérosolthérapie
 Injections sous-cutanées (sauf les insulines)
 Injections intra-musculaires
 Injections intra-dermiques
 Plaies et cicatrisation
 Préparation du chariot de soin
 Pansement sec aseptique
 Glycémie

Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux (PowerPoint)
 Travaux de groupe
 Cas cliniques - mises en situation
 Prestations exercées sur mannequin, sur une autre personne
 Analyse de situations cliniques fictives, de photos, etc.
 ECOS

Dispositifs d'aide à la réussite

/

Sources et références

cfr ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
 cf. ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation mixte : examen écrit et pratique sous forme d'ECOS.

Evaluation en 3 parties :

Prestations techniques théorie : examen écrit au Q1 (25 points) au Q2 (25 points)- Administration des traitements (au Q2 25 points) - ECOS (au Q2 25 points).

Toute partie non présentée sera sanctionnée par une note PP (pas présenté).

En cas d'échec à la partie du Q1, elle peut être représentée au Q2.

En cas d'échec à l'UE au Q2, l'ensemble des parties est à représenter au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	25	Exm	75	Exm	100

Eve = Évaluation écrite, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).